

# **DECISION DU PRESIDENT**

# Acte N° 202585

Objet : Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage - accompagnement à la préparation des fins de Contrats de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts. Proposition technique et financière.

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20200904, du 15 septembre 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre, d'un montant inférieur à 40 000 € hors taxes,

# **DECIDE:**

## Article 1:

De mettre en place une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la préparation des fins de contrats de Délégation de Service Public pour Villers-Cotterêts et d'accepter la proposition remis par le Cabinet Bourgois - 35830 Betton - selon le devis retenu au montant de 15 746,25 € HT soit 18 895,50 € TTC.

## Article 2:

D'autoriser le Président à signer la proposition et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

#### Article 3:

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

## Article 4:

Le Président du Syndicat et le Receveur Syndical sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé en Sous-Préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20251017-202585-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025

Publication : 21/10/2025

Certifié par le Président

Fait à Château-Thierry, le 17 octobre 2025

Le Président,

**Hugues DAZARD** 

